



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Vendredi 11 décembre 2009
9h 30**

51.312

Berne, le 11 décembre 2009

La CDS et l'OdASanté présentent un rapport national sur les besoins en personnel et les mesures visant à garantir des effectifs suffisants dans les professions de santé

En Suisse, seuls deux tiers du personnel de santé nécessaire sont aujourd'hui formés. C'est là conclusion à laquelle parvient un rapport commandé par la Conférence suisse des directeurs de la santé (CDS) et l'organisation faïtière de la branche pour la formation professionnelle, OdASanté. La part du personnel de nationalité étrangère dans les hôpitaux se monte en effet à un tiers environ. Des effectifs suffisants ne peuvent être garantis à long terme que si l'activité de formation est stimulée et si des mesures pour conserver le personnel sont rapidement introduites.

Les besoins de relève professionnelle sont déterminés par deux facteurs: l'évolution de la demande en soins infirmiers, thérapeutiques et médico-techniques, d'une part, et la durée d'exercice de la profession, d'autre part. L'expérience montre qu'un nombre élevé de professionnels de la santé interrompent leur activité professionnelle pour une longue période ou quittent prématurément le domaine de la santé.

Grande différence entre les besoins annuels de relève et les diplômes

Il existe une différence considérable entre les besoins annuels de relève et les diplômes délivrés: dans les professions de santé non universitaires, au total seuls deux tiers environ des besoins sont satisfaits. La situation la plus précaire s'observe dans la formation en soins infirmiers (degré tertiaire): le nombre actuel de diplômés n'atteint que 52% des besoins estimés. En chiffres absolus, il manque 2'400 diplômés par année. Mais l'activité de formation se situe en partie largement en dessous des besoins également dans les autres degrés de formation en soins, ainsi que dans les professions médico-thérapeutiques et médico-techniques.

Mesures déjà prises – les efforts doivent cependant être renforcés

Pour relever les défis à venir dans les services de santé, le personnel doit à tous les niveaux bénéficier d'une formation et d'un perfectionnement adéquats. La branche et les cantons ont reconnu l'évolution qui se dessine et introduit des mesures correspondantes. Ces dernières années, de nouvelles professions de la santé ont ainsi été créées (ASSC; Attestation fédérale de formation professionnelle dès 2012) et des professions existantes ont été repositionnées. Rien qu'en 2008, la branche a offert 2'600 nouvelles places d'apprentissage d'ASSC.

Mise en œuvre avec les acteurs compétents à tous les niveaux

La mise en œuvre des mesures proposées doit se faire rapidement et avec la collaboration des partenaires de la santé à tous les niveaux. Au niveau national, l'accent porte sur le pilotage et la réglementation du financement de l'enseignement pratique. Cette

réglementation doit instaurer des incitations positives pour l'activité de formation et reconnaître et promouvoir la nécessité de la formation dans tous les domaines des soins. Au niveau des institutions de soins, le renforcement des mesures pour conserver le personnel figure au premier plan. Cela comporte entre autres une charge de travail convenable et des modèles satisfaisants de répartition des tâches et d'horaires de travail qui permettent de concilier famille et profession.

Renseignements complémentaires

Franz Wyss, secrétaire central de la CDS / Annette Grünig, cheffe de projet 031 356 20 20
Urs Sieber, secrétaire général de l'OdASanté 031 380 88 88

www.gdk-cds.ch (Services/Actualités)

www.odasante.ch



Documentation de base relative au communiqué de presse Rapport sur les besoins en effectifs

Facteurs influençant les besoins en personnel

La modification de variables individuelles influe fortement sur les besoins: si l'on parvient par exemple à prolonger en moyenne d'une année la durée d'exercice des professions, les besoins annuels de relève se réduisent de 5-10%. Mais l'évolution de la demande, des besoins de soins, n'est pas non plus gravée dans le marbre. Il convient par exemple d'accorder à l'avenir une valeur beaucoup plus grande à la promotion de la santé et à la prévention chez les personnes âgées.

Evolution du nombre de diplômes dans les professions de santé

Pour les titres de formation entre 2000 et 2008, le tableau varie en fonction du groupe professionnel et du niveau de formation. Tandis que les diplômes dans les professions médico-thérapeutiques ont globalement légèrement augmenté durant cette période, les professions médico-techniques ont enregistré un recul du nombre de formations. Le nombre de diplômes de degré tertiaire dans les soins infirmiers et l'assistance a globalement baissé ces dernières années. Il en va de même du nombre de diplômes au niveau des soins auxiliaires. Les formations professionnelles initiales (secondaire II) présentent par contre une augmentation marquante des diplômes, ce qui est dû à la création de la formation d'assistante/assistant en soins et santé communautaire (ASSC). En quelques années, cette nouvelle formation professionnelle s'est hissée à la quatrième place des formations professionnelles initiales les plus choisies. Rien qu'en 2008, la branche a offert 2'600 nouvelles places d'apprentissage d'ASSC.

Les cantons et la branche ont identifié la situation

A côté du repositionnement de 16 professions de la santé au total, d'autres mesures d'encouragement ont également déjà été prises par la branche et les cantons. Afin de mieux exploiter le potentiel de recrutement, une communication faïtière nationale sur les professions de la santé est mise en place et, au niveau cantonal, des conditions cadres appropriées facilitent la réinsertion et la reconversion professionnelles. Enfin, l'activité d'enseignement pratique est encouragée par des mesures organisationnelles et financières. Des limites existent à mains égards dans le recrutement de personnel à l'étranger, c'est pourquoi les efforts déployés en Suisse doivent être renforcés.